



Section européenne Maintenance des Véhicules MOTOCYCLES

✓ Ce qu'on travaille et comment ?

Au lycée Jacques Brel, de la 2nde à la Terminale, les élèves inscrits en section européenne bénéficient d'1h d'anglais supplémentaire et d'1h de DNL (Discipline Non Linguistique) chaque semaine durant laquelle leur est proposé un enseignement en maintenance des véhicules motocycles en anglais.

La priorité est mise sur l'oral par le biais d'activités variées en binômes ou en groupe (dialogue, présentation, témoignages, débat...) dans lesquelles les élèves sont acteurs de leur apprentissage. Il s'agit d'approfondir la découverte du monde anglo-saxon d'un point de vue culturel et professionnel.

✓ Quel profil ? Pourquoi choisir cette section ?

Curiosité, dynamisme, motivation, assiduité et investissement sont nécessaires pour suivre en section euro. Il ne s'agit pas d'être « bon » ou « fort » en anglais mais de progresser. En effet, la progression individuelle et celle du groupe constitue un entraînement permanent pour l'épreuve finale du Baccalauréat.

Suivre cet enseignement permet de développer ses compétences linguistiques et d'élargir sa connaissance du monde anglophone, de travailler différemment sur des projets et documents variés. Quelle que soit la poursuite d'études envisagée, cela est un atout indéniable pour le futur.

L'établissement bénéficiant d'une accréditation pour des financements en mobilité européenne et internationale subventionnée par le programme Erasmus+, les élèves inscrits en section euro auront donc la possibilité d'effectuer une période de formation en entreprise à l'étranger.

✓ Quelle épreuve au baccalauréat ?

Les élèves obtiennent la mention section européenne au bac à deux conditions :

- avoir une note égale ou supérieure à 12/20 à l'épreuve d'anglais LV1 « classique »
- avoir une note égale ou supérieure à 10/20 à une évaluation spécifique orale visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne.

A leur retour, les élèves pourront valoriser leur expérience à l'étranger grâce à l'« unité facultative de mobilité », épreuve ayant pour objectif l'évaluation des acquis d'apprentissage obtenus à l'occasion de ce déplacement à l'étranger.



